

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017</p>
--

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Les décisions modificatives suivantes sur le budget principal :
 - Dépenses d'Investissement :
 - Article 1641/chapitre 16 : - 820 € (100 + 360 +360)
 - Article 2051/chapitre 20 : + 100 €
 - Article 204171/chapitre 204 : + 360 €
 - Article 2041411/chapitre 204 : + 360 €
 - Dépenses de fonctionnement :
 - Article 615228/chapitre 011 : - 5 700 €
 - Article 64168/chapitre 012 : + 1 200 €
 - Article 6453/chapitre 012 : + 4 500 €
- La décision modificative suivante sur le budget assainissement .
 - Dépenses de fonctionnement :
 - Ouverture dépense supplémentaire à l'article 61523/chapitre 011 : + 5 670 €
 - Recettes de fonctionnement :
 - Ouverture recette supplémentaire à l'article 70611/chapitre 70 : + 5 670 €
- L'application de l'indice maximal de la législation en vigueur pour le calcul des indemnités des élus et conseillers.
- Le refus de verser l'indemnité de gardiennage des églises.
- Le renouvellement de la convention fourrière animale.
- Le soutien à la candidature de la commune de Lamotte Beuvron pour les épreuves équestres des JO 2024.
- Le choix des devis d'électricité de 5 784.66 € et de chauffage de 2 396.33€ TTC de l'entreprise Marc LEROY pour les travaux de la maison Cayron.
- L'attribution du logement au 22 avenue de la Gare.
- Le remboursement aux employés municipaux des frais engendrés selon la législation en vigueur lors de déplacements temporaires pour les besoins du service.
- Le report du choix de l'emprunt pour le lotissement de l'Orée.
- Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean LÉGER